

## BILAN

(en milliers MAD)

ACTIF	30/06/2015	31/12/2014
VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES	310 299	160 177
TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	-	-
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	5 024	3 559
A Vue	5 024	3 559
A Terme	-	-
CREANCES SUR LA CLIENTELE	13 886 906	14 010 529
Crédits de Trésorerie et à la Consommation	1 284	1 452
Crédits à l'Équipement	13 800 286	13 959 524
Crédits immobiliers	26 101	25 540
Autres Crédits	59 234	24 013
CREANCES ACQUISES PAR AFFECTURATION	-	-
TITRES DE TRANSACTION ET DE PLACEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créances	-	-
Titres de Propriété	-	-
AUTRES ACTIFS	50 954	61 803
TITRES D'INVESTISSEMENT	-	-
Bons du Trésor et Valeurs Assimilées	-	-
Autres Titres de Créances	-	-
TITRES DE PARTICIPATION ET EMPLOIS ASSIMILES	25	25
CREANCES SUBORDONNEES	-	-
IMMOBILISATIONS DONNEES EN CREDIT-BAIL ET EN LOCATION	-	-
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 082	1 382
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	57 107	58 772
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>14 311 397</b>	<b>14 296 247</b>

PASSIF	30/06/2015	31/12/2014
BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX	-	-
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT ET ASSIMILES	4 462 594	4 412 344
A Vue	-	-
A Terme	4 462 594	4 412 344
DEPOTS DE LA CLIENTELE	-	-
Comptes à Vue Créditeurs	-	-
Comptes d'Épargne	-	-
Dépôts à Terme	-	-
Autres Comptes Créditeurs	-	-
TITRES DE CREANCE EMIS	7 017 618	7 179 394
Titres de Créance Négociables Emis	5 175 182	5 266 420
Emprunts Obligataires Emis	1 842 436	1 912 974
Autres Titres de Créances Emis	-	-
AUTRES PASSIFS	93 193	71 980
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 671	8 671
PROVISIONS REGLEMENTEES	-	-
SUBVENTIONS, FONDS PUBLICS AFFECTES ET FONDS SPECIAUX DE GARANTIE	-	-
DETTES SUBORDONNEES	-	-
ECARTS DE REEVALUATION	-	-
RESERVES ET PRIMES LIEES AU CAPITAL	1 623 858	2 073 753
CAPITAL	1 000 000	354 858
ACTIONNAIRES : CAPITAL NON VERSE	-	-
REPORT A NOUVEAU	-	-
RESULTATS NETS EN INSTANCE D'AFFECTATION	-	-
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	105 464	195 246
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>14 311 397</b>	<b>14 296 247</b>

## HORS BILAN

(en milliers MAD)

	30/06/2015	31/12/2014
ENGAGEMENTS DONNES	4 109 057	4 258 502
Engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	4 109 057	4 258 502
Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-
Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-
Titres achetés à réméré	-	-
Autres titres à livrer	-	-
ENGAGEMENTS RECUS	400 000	700 000
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	400 000	700 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	-	-

## COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(en milliers MAD)

	30/06/2015	30/06/2014
PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	450 580	418 992
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 318	2 821
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	448 262	416 171
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
Produits sur titres de propriété	-	-
Produits sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Commissions sur prestations de service	-	-
Autres produits bancaires	-	-
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	251 975	256 597
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec les établissements de crédit	113 210	103 972
Intérêts et charges assimilées sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis	138 702	152 384
Charges sur immobilisations en crédit-bail et en location	-	-
Autres charges bancaires	62	240
PRODUIT NET BANCAIRE	198 605	162 396
Produits d'exploitation non bancaire	563	40
Charges d'exploitation non bancaire	64	25
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	27 056	28 392
Charges de personnel	20 825	21 603
Impôts et taxes	414	413
Charges externes	2 163	3 097
Autres charges générales d'exploitation	1 589	1 062
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 064	2 218
DOTATIONS AUX PROVISIONS ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	2 687	6 649
Dotations aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	2 687	6 649
Pertes sur créances irrécouvrables	-	-
Autres dotations aux provisions	-	-
REPRISES DE PROVISIONS ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	1 457	4 684
Reprises de provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 457	4 684
Récupération sur créances amorties	-	-
Autres reprises de provisions	-	-
RESULTAT COURANT	170 819	132 053
Produits non courants	1	0
Charges non courantes	2 152	1 658
RESULTAT AVANT IMPOTS	168 667	130 395
Impôts sur les résultats	63 203	49 192
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	105 464	81 203

# ETATS DE SYNTHESE

au 30 Juin 2015

## ETAT DES SOLDES DE GESTION

(en milliers MAD)

I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS	30/06/2015	30/06/2014
(+) Intérêts et produits assimilés	450 580	418 992
(-) Intérêts et charges assimilées	251 913	256 357
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>198 668</b>	<b>162 636</b>
(+) Produits sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
(-) Charges sur immobilisations en crédit bail et en location	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE CREDIT-BAIL ET DE LOCATION</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Commissions perçues	-	-
(-) Commissions servies	62	240
<b>MARGE SUR COMMISSIONS</b>	<b>- 62</b>	<b>- 240</b>
(+) Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-
(+) Résultat des opérations sur titres de placement	-	-
(+) Résultat des opérations de change	-	-
(+) Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-
<b>RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHÉ</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
(+) Divers autres produits bancaires	-	-
(-) Diverses autres charges bancaires	-	-
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>	<b>198 605</b>	<b>162 396</b>
(+) Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-
(+) Autres produits d'exploitation non bancaire	563	40
(-) Autres charges d'exploitation non bancaire	64	25
(-) Charges générales d'exploitation	27 056	28 392
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>	<b>172 048</b>	<b>134 018</b>
(+/-) Dotations nettes des reprises aux provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	1 230	1 965
(+/-) Autres dotations nettes des reprises aux provisions	-	-
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>170 819</b>	<b>132 053</b>
<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>- 2 152</b>	<b>- 1 658</b>
(-) Impôts sur les résultats	63 203	49 192
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>105 464</b>	<b>81 203</b>

## II- CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

30/06/2015

30/06/2014

	30/06/2015	30/06/2014
(+) RESULTAT NET DE L'EXERCICE	105 464	81 203
(+) Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations incorporelles et corporelles	2 064	2 218
(+) Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	-
(+) Dotations aux provisions pour risques généraux	-	-
(+) Dotations aux provisions réglementées	-	-
(+) Dotations non courantes	-	-
(-) Reprises de provisions	-	-
(-) Plus values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Moins values de cession sur immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
(-) Plus values de cession sur immobilisations financières	-	-
(+) Moins values de cession sur immobilisations financières	-	-
(-) Reprises de subventions d'investissement reçues	-	-
<b>(+) CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT</b>	<b>107 528</b>	<b>83 421</b>
(-) Bénéfices distribués	-	-
<b>(+) AUTOFINANCEMENT</b>	<b>107 528</b>	<b>83 421</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers MAD)

	30/06/2015	31/12/2014
(+) Produits d'exploitation bancaire perçus	450 580	873 682
(+) Récupérations sur créances amorties	-	-
(+) Produits d'exploitation non bancaire perçus	564	853
(-) Charges d'exploitation bancaire versées	251 975	513 029
(-) Charges d'exploitation non bancaire versées	2 216	4 099
(-) Charges générales d'exploitation versées	24 992	50 045
(-) Impôts sur les résultats versés	63 203	117 842
<b>I. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DU COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES</b>	<b>108 758</b>	<b>189 520</b>
Variation des :		
(+) Créances sur les établissements de crédit et assimilés	- 1 465	- 463
(+) Créances sur la clientèle	122 383	- 822 556
(+) Titres de transaction et de placement	-	-
(+) Autres actifs	10 858	- 27 754
(+) Immobilisations données en crédit-bail et en location	-	-
(+) Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	50 250	889 204
(+) Dépôts de la clientèle	-	-
(+) Titres de créance émis	- 161 776	- 2 858
(+) Autres passifs	21 213	38 536
<b>II. SOLDE DES VARIATIONS DES ACTIFS ET PASSIFS D'EXPLOITATION</b>	<b>41 463</b>	<b>74 109</b>
<b>III. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION (I + II)</b>	<b>150 221</b>	<b>263 629</b>
(+) Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-
(+) Produit des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
(-) Acquisition d'immobilisations financières	-	-
(-) Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	99	2 644
(+) Intérêts perçus	-	-
(+) Dividendes perçus	-	-
<b>IV. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>- 99</b>	<b>- 2 644</b>
(+) Subventions, fonds publics et fonds spéciaux de garantie reçus	-	-
(+) Emission de dettes subordonnées	-	-
(+) Emission d'actions	-	-
(-) Remboursement des capitaux propres et assimilés	-	-
(-) Intérêts versés	-	-
(-) Dividendes versés	-	235 294
(-) Autres	-	-
<b>V. FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>	<b>-</b>	<b>- 235 294</b>
<b>VI. VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE (III+ IV+V)</b>	<b>150 122</b>	<b>25 691</b>
<b>VII. TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>160 177</b>	<b>134 485</b>
<b>VIII. TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE</b>	<b>310 299</b>	<b>160 177</b>





**DETTES SUBORDONNEES**

(en milliers MAD)

Monnaie de l'emprunt	Montant en monnaie de l'emprunt	Cours (1)	Taux	Durée (2)	Conditions de remboursement anticipé, subordonnée et convertibilité (3)	Montant de l'emprunt en monnaie nationale (contre-valeur MAD)	Dont entreprises liées		Dont entreprises apparentées	
							Montant (c/v MAD) 30/06/2015	Montant (c/v MAD) 31/12/2014	Montant (c/v MAD) 30/06/2015	Montant (c/v MAD) 31/12/2014
	Néant					Néant			Néant	

(1) Cours Bank Al-Maghrib au 30/06/2015

(2) Eventuellement indéterminée

(3) Se référer au contrat de dettes subordonnées

**VALEURS ET SURETES RECUES ET DONNEES EN GARANTIE** (en milliers MAD)

Valeurs et sûretés reçues en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques de l'actif ou du hors bilan enregistrant les créances ou les engagements par signature donnés	Montants des créances et des engagements par signature donnés couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			-
Autres titres			-
Hypothèques	380 000	Compte 2313	380 000
Autres valeurs et sûretés réelles			-
<b>TOTAL</b>	<b>380 000</b>		<b>380 000</b>
Valeurs et sûretés données en garantie	Valeur comptable nette	Rubriques du passif ou du hors bilan enregistrant les dettes ou les engagements par signature reçus	Montants des dettes ou des engagements par signature reçus couverts
Bons du Trésor et valeurs assimilées			-
Autres titres			-
Hypothèques			-
Autres valeurs et sûretés réelles			-
<b>TOTAL</b>		<b>Néant</b>	

**VENTILATION DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES SUIVANT LA DUREE RESIDUELLE** (en milliers MAD)

	D ≤ 1 mois	1 mois < D ≤ 3 mois	3 mois < D ≤ 1 an	1 an < D ≤ 5 ans	D > 5 ans	TOTAL
<b>ACTIF</b>						
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	313 445	-	-	-	-	313 445
Créances sur la clientèle	80 776	98 100	822 262	4 283 098	8 119 349	13 403 584
Titres de créance	-	-	-	-	-	-
Créances subordonnées	-	-	-	-	-	-
Crédit-bail et assimilé	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>394 221</b>	<b>98 100</b>	<b>822 262</b>	<b>4 283 098</b>	<b>8 119 349</b>	<b>13 717 029</b>
<b>PASSIF</b>						
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	32 014	141 518	403 972	1 485 429	2 174 252	4 237 185
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-	-	-
Titres de créance émis	-	500 000	333 267	4 416 567	1 661 666	6 911 500
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>32 014</b>	<b>641 518</b>	<b>737 239</b>	<b>5 901 995</b>	<b>3 835 918</b>	<b>11 148 685</b>

**CONCENTRATION DES RISQUES SUR UN MEME BENEFICIAIRE** (en milliers MAD)

Nombre	Montant global des risques	Montant des risques dépassant 10% des fonds propres		
		Crédits par décaissement	Crédit par signature	Montant des titres détenus dans le capital du bénéficiaire
1	2 157 471	1 907 394	250 077	-

**VENTILATION DU TOTAL DE L'ACTIF, DU PASSIF ET DE L'HORS BILAN EN MONNAIE ETRANGERE** (en milliers MAD)

BILAN	Montant
<b>ACTIF</b>	
Valeur en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-
Créances sur la clientèle	-
Titres de transaction et de placement et d'investissement	-
Autres actifs	-
Titres de participation et emplois assimilés	-
Créances subordonnées	-
Immobilisations données en crédit-bail et location	-
Immobilisations incorporelles et corporelles	-
<b>PASSIF</b>	<b>419 051</b>
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	418 702
Dépôts de la clientèle	-
Titres de créance émis	-
Autres passifs	349
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie	-
Dettes subordonnées	-
<b>HORS BILAN</b>	<b>Montant</b>
Engagements donnés	-
Engagements reçus	-

**MARGE D'INTERET** (en milliers MAD)

	30/06/2015	30/06/2014
<b>Intérêts perçus</b>	<b>450 580</b>	<b>418 992</b>
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	2 318	2 821
Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	448 262	416 171
Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	-	-
<b>Intérêts servis</b>	<b>251 913</b>	<b>256 357</b>
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec les établissements de crédit	113 210	103 972
Intérêts et charges assimilés sur opérations avec la clientèle	-	-
Intérêts et charges assimilés sur titres de créance émis	138 702	152 384
<b>MARGE D'INTERET</b>	<b>198 668</b>	<b>162 636</b>

**PRODUITS SUR TITRES DE PROPRIETE** (en milliers MAD)

CATEGORIE DE TITRES	Produits perçus
Titres de placement	
Titres de participation	
Participations dans les entreprises liées	
Titres de l'activité de portefeuille	
Emplois assimilés	
<b>TOTAL</b>	<b>Néant</b>

**COMMISSIONS** (en milliers MAD)

	Montant
<b>Commissions perçues</b>	
Sur opérations avec les établissements de crédit	-
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	-
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-
<b>Commissions versées</b>	<b>62</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	9
Sur opérations avec la clientèle	-
Sur opérations de change	-
Relatives aux interventions sur les marchés primaires de titres	-
Sur produits dérivés	-
Sur opérations sur titres en gestion et en dépôt	53
Sur moyens de paiement	-
Sur activités de conseil et d'assistance	-
Sur ventes de produits d'assurances	-
Sur autres prestations de service	-

**RESULTAT DES OPERATIONS DE MARCHE** (en milliers MAD)

Produits et charges	30/06/2015	30/06/2014
<b>Produits</b>		
Gains sur les titres de transaction		
Plus-value de cession sur titres de placement		
Reprise de provision sur dépréciation des titres de placement		
Gains sur les produits dérivés		
Gains sur les opérations de change		
<b>Charges</b>		
Pertes sur les titres de transaction		
Moins value de cession sur titres de placement		
Dotation aux provisions sur dépréciation des titres de placement		
Pertes sur les produits dérivés		
Pertes sur opérations de change		
<b>RESULTAT</b>		

**CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION** (en milliers MAD)

Charges	Montant
Charges du personnel	20 825
Impôts et taxes	414
Charges externes	2 163
Autres charges générales d'exploitation	1 589
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 064
<b>TOTAL</b>	<b>27 056</b>

**AUTRES PRODUITS ET CHARGES** (en milliers MAD)

	Montant
<b>Autres produits et charges bancaires</b>	
Autres produits bancaires	-
Autres charges bancaires	62
<b>Produits et charges d'exploitation non bancaires</b>	
Produits d'exploitation non bancaires	563
Charges d'exploitation non bancaires	64
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécouvrables	2 687
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	1 457
<b>Produits et charges non courants</b>	
Produits non courants	1
Charges non courantes	2 152

**DATATION ET EVENEMENTS POSTERIEURS** (en milliers MAD)

I- DATATION	
Date de clôture (1)	30/06/2015
Date d'établissement des états de synthèse (2)	Septembre 2015
(1) justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse	
II. EVENEMENTS NES POSTERIEUREMENT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE NON RATTACHABLES A CET EXERCICE ET CONNUS AVANT LA 1ERE COMMUNICATION EXTERNE DES ETATS DE SYNTHESE	
Dates	Indications des événements
	Favorables
	Défavorables
	<b>Néant</b>

**EFFECTIFS** (En nombre)

EFFECTIFS	30/06/2015	31/12/2014
Effectifs rémunérés	105	106
Effectifs utilisés	105	106
Effectifs équivalent plein temps	105	106
Effectifs administratifs et techniques (équivalent plein temps)		
Effectifs affectés à des tâches bancaires (équivalent plein temps)		
Cadres (équivalent plein temps)	92	92
Employés (équivalent plein temps)	13	14
Dont effectifs employés à l'étranger	-	-

## 1. Gestion intégrée des risques

### 1.1 Principes de contrôle et de gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance de la gestion des risques au Fonds d'Equipement Communal repose sur :

- l'engagement résolu du Conseil d'Administration à privilégier la gestion des risques ;
- la forte implication de l'ensemble de l'encadrement de l'institution dans le processus ;
- des procédures et des responsabilités clairement définies au sein de l'organisation ;
- l'attribution de ressources appropriées pour la gestion des risques et le développement d'une sensibilité aux risques chez toutes les parties prenantes.

### 1.2 Structure et gouvernance de la gestion des risques

La gouvernance et la gestion des risques sont assurées par les instances décrites ci-après :

#### Organe d'Administration

Le Conseil d'Administration du FEC approuve la politique globale de gestion des risques ainsi que les orientations stratégiques de gestion de chaque risque pris individuellement.

Le Conseil d'Administration est présidé par le Chef du Gouvernement ou par l'Autorité Gouvernementale déléguée par lui à cet effet.

Il comprend, en outre, les membres suivants :

- 2 représentants du Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant du Ministère de la Santé ;
- 1 représentant du Ministère de l'Equipement et du Transport ;
- 1 représentant du Ministère de l'Energie et des Mines ;
- Le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion ;

- Des membres représentant les élus : 8 Conseillers Communaux désignés parmi les Conseillers Communaux figurant sur une liste établie à cet effet.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins du FEC l'exigent et au moins deux fois par an.

Le Commissaire du Gouvernement désigné auprès du FEC, conformément aux textes en vigueur, assiste avec voix consultative aux réunions du Conseil d'Administration.

#### Comité d'Audit et des Risques

Le Conseil d'Administration a institué en son sein, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires, relatives au contrôle interne des établissements de Crédit, un Comité d'Audit et des Risques.

Le Conseil d'Administration avait été assisté auparavant, par un Comité d'Audit, chargé de l'évaluation du système de contrôle interne.

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé notamment de porter son appréciation sur la qualité du système de contrôle interne et sur la cohérence des dispositifs de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques.

#### Instance Dirigeante

La Direction Générale du FEC évalue l'efficacité du processus de gestion des risques et procède à un examen régulier des politiques, stratégies et initiatives clés en matière de gestion des risques.

La Direction Générale effectue deux fois par an (ou plus souvent si les circonstances l'exigent) des présentations devant le Conseil d'Administration sur les principaux aspects et les grandes évolutions de la stratégie de gestion des risques.

#### Comité de Crédit

Le Comité de Crédit est chargé d'examiner et de consentir les prêts dans les conditions fixées par le Conseil d'Administration.

Le Comité de Crédit du FEC comprend, outre le Wali Directeur Général du FEC, Président :

- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Intérieur ;
- 2 représentants désignés par le Ministère de l'Economie et des Finances ;
- 1 représentant désigné par la Caisse de Dépôt et de Gestion.

Le Comité de Crédit se réunit sur convocation de son Président aussi souvent que les besoins l'exigent et au moins une fois par mois.

#### Comité des Risques interne

Le Comité des Risques, présidé par le Wali Directeur Général du FEC, se charge notamment de :

- valider la stratégie globale de gestion des risques du FEC et de s'assurer de sa mise en œuvre ;
- valider les procédures formelles de gestion des risques en vérifiant leur conformité avec les exigences réglementaires ;
- assurer le suivi et l'évaluation des dispositifs de prévention des risques mis en place par le FEC ;
- veiller à la mise en œuvre des recommandations du Comité d'Audit et des Risques et de celles des intervenants du contrôle externe en matière de prévention des risques ;
- examiner les informations relatives à la gestion des risques et s'assurer de leur fiabilité, avant leur transmission aux tiers.

## Direction des Risques et Contrôle Permanent

En application des nouvelles exigences réglementaire relatives au contrôle interne, le FEC a mis en place la fonction de contrôle permanent. La responsabilité de cette fonction a été confiée à la Direction des Risques.

La Direction des Risques et Contrôle Permanent est chargée notamment de s'assurer de la fiabilité et de la sécurité des opérations réalisées par le FEC ainsi que de la mise en œuvre de processus efficaces de mesure, de maîtrise et de surveillance des risques.

#### Audit Interne

L'Audit Interne est chargé des opérations d'audit portant sur l'organisation, les procédures et le fonctionnement du FEC.

Cette entité assure la réalisation des missions d'audit ainsi que la préparation et le suivi des réunions du Comité d'Audit et des Risques.

L'Audit Interne est également chargé d'apporter l'assistance nécessaire aux intervenants du contrôle externe et d'assurer le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations.

#### Fonction Conformité

La fonction Conformité est chargée du suivi de la conformité des opérations et des actes du FEC au regard des dispositions légales et réglementaires, applicables au FEC.

Elle est également chargée de la mise en œuvre et du suivi du code déontologique applicable au personnel du FEC.

## 2. Exposition aux risques

Les risques associés aux activités du Fonds d'Equipement Communal sont les suivants :

**Risque de crédit** : risque qu'une contrepartie ne puisse pas honorer ses obligations contractuelles.

**Risque de liquidité** : se rapporte au risque que le FEC ne puisse pas satisfaire aux demandes de liquidités et s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles viennent à échéance. Les demandes de liquidités peuvent survenir à l'échéance d'une dette et par suite d'un accord de crédit.

**Risque de taux d'intérêt** : Le risque de taux d'intérêt correspond aux effets que les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir sur les marges du FEC, ses revenus et sa valeur économique.

**Risques opérationnels** : risques de pertes résultant de carences ou de défaillances attribuables aux procédures, aux ressources humaines, aux systèmes internes ou à des événements extérieurs.

**Risque de non conformité** : correspond au risque de non-conformité aux lois, règlements et directives réglementaires applicables.

**Risque de change** : dû aux fluctuations des taux de change.

### 2.1 Risque de Crédit

Le FEC est exposé au risque de crédit en raison de son activité d'octroi de prêts.

#### Politique générale des prêts

Le FEC exige de ses clients un effort d'autofinancement d'au moins 20% du coût de l'investissement, sauf pour des exceptions justifiées et agréées par le Comité de Crédit. Les taux appliqués sont soit des taux fixes soit des taux révisables sans distinction entre les catégories des emprunteurs.

Le remboursement des prêts FEC s'effectue au moyen de versements annuels, comprenant principal et intérêts.

#### Prise de décision

La Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge de l'agrément du projet à financer et apprécie le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit ainsi que la capacité du client à mener à bien son projet.

Le Comité de Crédit décide de l'octroi du prêt. Ce dernier est agréé par un arrêté conjoint signé par les Ministres de l'Intérieur et de l'Economie et des Finances.

#### Processus de gestion du risque de crédit

A la réception d'une demande de financement d'un projet et en fonction de sa taille, la Direction des Grands Projets ou la Direction des Crédits d'Equipement, relevant toutes deux du Pôle Opérations, procède à l'évaluation du projet et à l'analyse de la qualité financière du client.

L'évaluation du projet à financer repose sur une connaissance approfondie du client, de la nature de l'investissement à réaliser et du montage financier mis en place.

L'analyse de la situation financière du client porte sur les données budgétaires des comptes administratifs approuvés des trois dernières années, et des budgets approuvés respectifs ainsi que sur les données du budget prévisionnel de l'année en cours.

Une analyse rétrospective est établie dans un premier temps, afin de dégager les tendances d'évolution des principales rubriques budgétaires de la collectivité Territoriale.

Dans un second temps, une analyse prospective est effectuée sur la base des tendances observées afin de mesurer, dans le temps, l'évolution de la capacité d'emprunt de la Collectivité territoriale.

Le calcul de la capacité d'emprunt intègre les principaux suivants :

- la capacité de remboursement de la collectivité est fonction du niveau d'épargne dégagé ;
- l'épargne maximale convertible en annuité ne doit pas dépasser 80% de l'épargne brute ;
- le taux d'endettement maximum ne doit pas être supérieur à 40%.

Préalablement à tout agrément de prêt, la Direction des Risques et Contrôle Permanent se charge d'apprécier le niveau de risque encouru par l'octroi du nouveau crédit en se basant sur :

- l'analyse du contenu du dossier-client : données générales et juridiques, données financières et techniques.
- l'analyse de la situation financière rétrospective et prospective du client, ce qui permet de déterminer la qualité financière intrinsèque de celui-ci et d'apprécier divers ratios d'endettement, de solvabilité ainsi que la capacité d'autofinancement.
- l'appréciation de la qualité du client sur la base de l'historique des remboursements des prêts déjà contractés et de la situation de ses arriérés vis-à-vis du FEC.
- l'appréciation de l'évaluation du projet sur la base de ratios techniques communément admis par type de projets.
- jugement de la nécessité d'assortir, le prêt à consentir à la fourniture de garanties et proposition des mesures de correction de risque à mettre en place.

#### Les conditions Générales d'octroi de prêts

Au même titre que les autres dettes des Collectivités Territoriales, les annuités d'emprunt FEC sont assorties de l'obligation légale d'inscription dans leurs budgets.

Les contrats de prêts FEC prévoient :

- l'engagement de l'emprunteur à communiquer au FEC durant la vie du prêt les budgets et les comptes administratifs dès leur approbation ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de détérioration de la situation financière de l'emprunteur ;
- une clause suspensive des décaissements en cas de retard de paiement dépassant 30 jours ;
- une clause suspensive de tout nouvel engagement en cas de retard de paiement dépassant 90 jours.

#### Profil de solvabilité

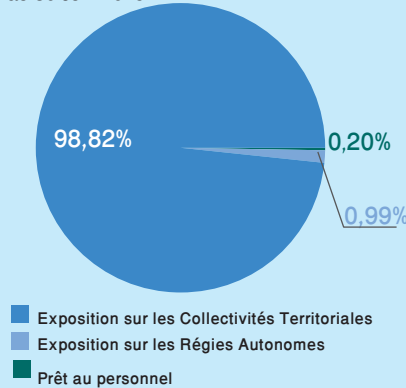
A fin Juin 2015

Les risques nets pondérés supportés par le FEC se sont établis à 3.689.603 Milliers de DH et sont constitués à hauteur de 91% du risque de crédit et de 9% du risque opérationnel.

Dans le respect des exigences prudentielles, le ratio de solvabilité s'est établi à 74,14%, tandis que le ratio Tier One s'est affiché 73,91%, reflétant ainsi le bon niveau de solvabilité de l'Institution.

#### Analyse du portefeuille de crédit

Les créances sur la clientèle constituées de 98,82% d'engagements au profit des Collectivités Territoriales, ont totalisé 13.903.216 Milliers de DH au 30 Juin 2015 :



Les engagements de financement donnés par le FEC en faveur de la clientèle se portent, au 30/06/2015, à 4.109.057 Milliers de DH et concernent :

- les prêts classiques ;
- les prêts "MEN" octroyés pour la mise à niveau et la réhabilitation des établissements scolaires dans le cadre d'une convention de partenariat conclue entre le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Education Nationale et le FEC ;
- les prêts accordés aux régies autonomes "RA" dans le cadre de consortiums bancaires.

L'analyse de la situation des engagements hors bilan arrêtée au 30 juin 2015, fait ressortir que 75% du volume global correspond à des prêts récents engagés depuis moins de 3 ans.

#### Provisions, politique de provisionnement et couverture des risques de crédit

La Direction Comptabilité & Reporting se charge du processus de classement et de provisionnement des créances en souffrance. Les créances sur les Collectivités Territoriales sont affectées d'un taux de pondération de 20%. La politique de classification et de provisionnement est conforme aux dispositions de la circulaire n°19/G/2002 de BAM.

#### Coefficient de Division Des Risques

Le FEC veille en permanence, au respect du rapport maximum de 20% entre le total des risques encourus sur un même client et ses fonds propres.

Dans le cadre des demandes de financement, les entités opérationnelles ainsi que la Direction des Risques et Contrôle Permanent s'assurent du respect du coefficient de division des risques, lequel est également suivi par la Direction Comptabilité et Reporting.

Le coefficient de division des risques s'établit, selon les modalités de la nouvelle circulaire n°08/G/2012 de Bank Al-Maghrib (entrée en vigueur en 2013) à 15,77% à fin Juin 2015, se situant ainsi en dessous du seuil réglementaire fixé par BAM.

En application de la directive n°2/G/2010 de Bank Al-Maghrib, relative à la pratique des stress tests et dans le but de renforcer les outils de mesure et d'appréciation du risque crédit, des stress test ont été effectués afin d'évaluer le degré d'aversion du FEC à ce risque.

Les résultats issus des stress test minimaux au sens de ladite directive, incorporant des changements potentiels dans la composition du portefeuille du FEC, témoignent de la capacité de résistance du FEC au risque crédit. Le FEC affiche dans l'ensemble des scénarii un ratio de solvabilité supérieur au seuil réglementaire et un taux des créances en souffrance ne dépassant pas 1%.

